

Règles d'affichage sur Internet

Municipalité de

Saint-Isidore-de-Clifton

Préparée par Bibiane Leclerc

Présentée au Conseil municipal le 6 octobre 2014

Adoptée par résolution 2014-10-15

OBJET

La présente politique vise à définir un cadre d'utilisation des différents réseaux sociaux de la Municipalité (entre autres, Facebook, le Site Internet, et tous les autres à venir.)

PRINCIPES ⁱ

Pour assurer un climat courtois et respectueux, la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton se réserve le droit de retirer les publications comportant des propos ou du matériel jugé :

- abusif, haineux, obscène, diffamatoire, sexiste, raciste, homophobe ou irrespectueux à l'endroit de personnes ou de groupes de personnes;
- frauduleux ou trompeur;
- en violation avec tout droit de propriété intellectuelle d'un tiers;
- en violation avec toute loi ou tout règlement.

Toute sollicitation ou publicité pour un produit, un service ou une cause sera retirée.

Les commentaires et les plaintes hors sujet seront également retirés.

Les questions et les commentaires qui comprennent de l'information privée concernant un employé ou un citoyen seront supprimés. Tout sujet personnel doit être traité en message privé ou hors ligne.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Les officiers de la Municipalité veilleront à l'application de la politique. Les utilisateurs des réseaux sociaux de la Municipalité pourront prendre connaissance de la Politique au bureau Municipal sur les heures d'ouverture ainsi que sur le Site Internet de la Municipalité, la page Facebook et le bulletin municipal l'Envol.

ⁱ Réf. Règles d'affichage Facebook de la Ville de Gatineau